

RAPPORT N° 01/6-65
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

L'Eglise de Notre-Dame de la Délivrance construite à la fin du 19ème siècle et propriété communale est un Monument Historique Inscrit.

Une étude préalable commandée par les services de l'Etat afin d'envisager sa restauration générale est en cours.

Cependant, à titre conservatoire, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, nous demande de faire réaliser avant la prochaine saison des pluies des travaux de réparation d'étanchéité sur la toiture de cette édifice.

La Maîtrise d'Ouvrage des travaux doit être assurée par la Commune, propriétaire de l'édifice. Le contrôle des travaux sera effectué par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

A cet effet, un devis a été établi par l'Entreprise ECIS pour un montant de :

35 000 F HTVA soit 37 975 F TTC.

Il a été vérifié et approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour ces travaux, l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) précise qu'une subvention d'un montant de 50 % du coût HT peut être accordée au titre des crédits d'entretien des monuments historiques sur le programme 2001.

Les travaux ne pourront commencer qu'après notification de l'arrêté de subvention.

Les crédits nécessaires (37 975 F) sont inscrits au Budget Supplémentaire 2001 de la Commune.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) la subvention de 17 500 F (représentant 50 % du coût HT des travaux de réparation de la toiture de l'Eglise de Notre-Dame de la Délivrance) ;

RAPPORT N° 01/6-65

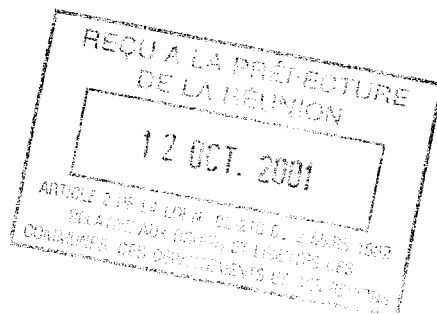
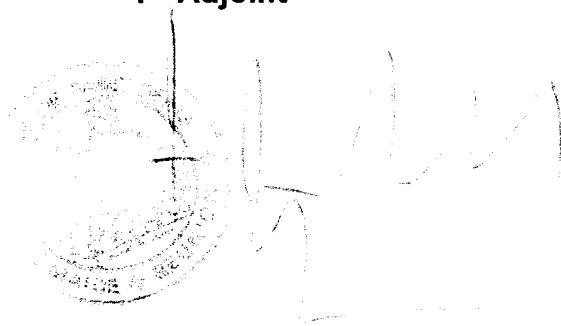
- d'approuver le principe des travaux et le plan de financement suivant :

- Etat (Culture)	17 500 F	
- Commune	20 475 F	(dont TVA 2 975 F)

	37 975 F	(dont TVA 2 975 F).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



**DELIBERATION N° 01/6-65
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

OBJET

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-65 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

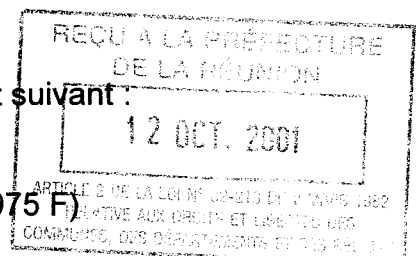
Autorise le Maire à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) la subvention de 17 500 F (représentant 50 % du coût HT des travaux de réparation de la toiture de l'Eglise de Notre-Dame de la Délivrance).

ARTICLE 2

Approuve le principe de ces travaux et le plan de financement suivant :

- Etat (Culture)	17 500 F	
- Commune	20 475 F	(dont TVA 2 975 F)

	37 975 F	(dont TVA 2 975 F).



Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 03 OCT 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint**

